

Je suis content de travailler avec le Père, car il nous connaît et sait nous comprendre. Tous les Diolas aussi le connaissent et tous sont contents de l'avoir comme Père. C'est lui qui a bâti la *Grande Chapelle* et les deux maisons de Cabrousse. On lui a donné un nom diola, *Arong agnil* : c'est lui dire qu'il est encore robuste ; aussi les gens de Casamance ne veulent pas qu'il parte d'ici. Il n'est pas commode avec ceux qui sont méchants, mais pour les gens qui aiment le Bon Dieu, il est très bon.

Saluez pour moi les enfants de votre maison et dites-leur que je les aime, et qu'ils prient pour moi, qui suis aussi un peu
Votre enfant, bien pauvre,

BENJAMIN.

La-communion fréquente

La Sacrée Congrégation du Concile a promulgué, le 20 décembre, un important décret favorable à la communion fréquente. La Sacrée Congrégation des Indulgences vient de publier à son tour un décret supprimant la condition de la confession pour gagner les indulgences, en faveur des personnes habituées à la communion quotidienne ou quasi quotidienne. Inutile d'insister sur la haute importance de ces décrets, qui attestent d'une façon éclatante et définitive la faveur de l'Eglise pour la participation fréquente, et même quotidienne, au sacrement des autels.

Des faits consolants

La croisade contre l'alcoolisme se poursuit dans la Province avec des perspectives très encourageantes. Personne ne s'attend, sans doute, à voir disparaître entièrement le vice de l'ivrognerie, mais la diminution considérable des ravages qu'il cause dans nos populations constituera un résultat déjà inappréciable.

D'autre part, si le Parlement adopte, comme nous l'espérons, le projet de loi proposé par l'honorable M. Fitzpatrick sur l'observation du dimanche, beaucoup de violations du repos dominical disparaîtront rapidement. Ce projet de loi n'est peut-être pas parfait dans sa forme actuelle ; mais rien n'empêche le Parlement de le modifier et de l'améliorer. Nous faisons donc des vœux pour qu'il soit finalement adopté et mis en force.